

**Classe d'orgue itinérante
des portes du Haut-Doubs,
du val de Morteau et
des plateaux de Maîche et du Russey**



Dossier à renvoyer à l'association par courrier ou par mail **avant le 1^{er} septembre 2024**

Inscription 2024-2025

Coordonnées de l'élève

Nom

Prénom

Date de naissance

Adresse

Code postal Ville

Téléphone fixe Téléphone portable

Courriel

PHOTO

Coordonnées des parents si l'élève est mineur

Père

Nom

Prénom

Adresse

Téléphone

Courriel

Mère

Nom

Prénom

Adresse

Téléphone

Courriel

Formule choisie : **Formule 1** **Formule 2** **Formule 3** **Formule 4**

Nom du signataire

Signature :

Fait à

Le

Organisteries – Association pour la sauvegarde et la valorisation des orgues francs-comtois
méconnus

9 rue de Bavans – 25113 Sainte-Marie
contact.organisteries@gmail.com – www.organisteries.fr

Autorisation de l'utilisation de l'image

Document à joindre avec le dossier

Je soussigné(e), ,
représentant de l'élève (si mineur)
demeurant à

autorise l'association **Organisteries** à me photographier et à me filmer (ou à photographier et à filmer mon enfant) dans le cadre des activités menées par la classe d'orgue itinérante durant l'année scolaire.

J'autorise également l'association **Organisteries** à reproduire, à diffuser et à communiquer les photographies et les vidéos me représentant (ou représentant mon enfant) prises dans le cadre de ces activités.

Sous réserve de l'exercice de mon droit de retrait, ces photographies et ces vidéos pourront être exploitées et utilisées, en partie ou en totalité, par l'association **Organisteries** seule et pour une durée de cinq ans, sur les supports ou dans les contextes suivants :

- documents de communication physiques : magazines, plaquettes, journaux d'information (nationaux, régionaux ou locaux), affiches, panneaux, dépliants, flyers, etc. ;
- sites Internet, pages Facebook, documents audiovisuels de communication (vidéos, murs d'images...), expositions.

L'utilisation de mon image ne devra en aucune façon porter atteinte à ma vie privée, me nuire ou me causer un quelconque préjudice.

En outre, l'association **Organisteries** ne pourra pas céder ces photos et ces vidéos à titre onéreux.

Fait à

Le

Signature :

Organisteries – Association pour la sauvegarde et la valorisation des orgues francs-comtois
méconnus
9 rue de Bavans – 25113 Sainte-Marie
contact.organisteries@gmail.com – www.organisteries.fr

Règlement

Document à conserver

1. Lieux de cours

Les instruments à disposition pour les cours sont les suivants :

- Fournet-Blancheroche (Blési, 1892) ;
- Frambouhans (Aubertin, 1979 ; Cattin, 2019) ;
- Le Bizot (Callinet, 1835) ;
- Le Russey (Callinet, 1880) ;
- Les Écorces (Kern, 1964) ;
- Maîche (Besançon, 1779 ; Verschneider, 1872 ; Dunand, 1972) ;
- Morteau (Garnier, 1981) ;
- Les Fins (Schwenkedel, 1966) ;
- Naisey-les-Granges (Verschneider, 1850) ;
- Nods (Callinet, 1877) ;
- Pierrefontaine-les-Varans (Callinet, 1860).

Le lieu de cours peut varier en fonction du répertoire travaillé. L'organisation des lieux de cours se fait d'une semaine à l'autre en fonction de la disponibilité des instruments et de la demande des élèves.

Une convention est établie entre les mairies, les paroisses et l'association Organisteries afin d'avoir à disposition les instruments susmentionnés pour les cours et le travail personnel des élèves pendant la semaine (sous réserve de la disponibilité de l'église).

2. Absence

Si le professeur est absent, celui-ci devra récupérer le cours d'orgue durant l'année scolaire.

Si l'élève est absent, le professeur n'est pas tenu de récupérer le cours. En cas d'absence prévisible, l'élève avertira le professeur.

3. Professeur

Antoine Joly, président de l'association Organisteries, sera le professeur d'orgue qui dispensera les cours.

Après des études au conservatoire de Bayonne (diplôme d'études musicales), il entre au conservatoire régional de Paris puis au pôle supérieur de Paris-Boulogne (cours préparatoire à l'enseignement supérieur, 1^e et 2^e année de licence). Il intègre ensuite le Conservatoire royal de Bruxelles (3^e année de licence).

À partir du mois de septembre 2024, il intégrera le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon (master).

Ses contacts sont à conserver en cas de problème, de question ou d'absence. Ceux-ci ne doivent pas être divulgués.

Téléphone : 06 80 64 97 85

Courriel : antoine.joly11@sfr.fr

4. Suivi pédagogique et activités

Un bilan de fin d'année sera établi entre l'élève et le professeur. Par ailleurs, les élèves seront invités à participer à une audition de fin d'année qui aura lieu sur l'un des instruments susmentionnés. L'audition intégrera le répertoire travaillé au cours de l'année scolaire.

Le travail reposera sur le répertoire écrit pour l'orgue, quelle que soit l'époque, en essayant de s'adapter le plus possible à l'instrument utilisé. Des initiations à l'improvisation et à l'accompagnement sont des matières qui pourront également être abordées.

Au cours de l'année, une master classe ou un mini-stage pourront être organisés, sur invitation d'un musicien extérieur.

Une activité de fin d'année sera également proposée : visites d'orgues de la région ou des régions voisines, découverte du patrimoine local, repas.

5. Règlement des frais de scolarité

Le professeur ne reçoit pas de règlement de la part des élèves. Les règlements sont à faire parvenir :

- par chèque à l'ordre de l'association **Organisteries, 9 rue de Bavans – 25113 Sainte-Marie** ;
- ou par virement bancaire, en indiquant votre identité :

RIB sur demande.

Le règlement des frais de cours peut se faire :

- en une fois : au début du mois de septembre ;
- ou en trois fois : début septembre, début décembre, et début mars.

6. Tarifs

Les cours ont lieu de début septembre à fin juin. Il n'y a pas de cours pendant les vacances scolaires. Les tarifs ci-dessous sont indiqués à l'année, sur dix mois.

Formule 1 (réservée aux enfants) 30 minutes hebdomadaires	Formule 2 45 minutes hebdomadaires	Formule 3 1 heure hebdomadaire	Formule 4 1 heure tous les 15 jours
640 €	960 €	1 280 €	640 €
<i>ou</i>	<i>ou</i>	<i>ou</i>	<i>ou</i>
220 € + 210 € + 210 €	320 € + 320 € + 320 €	440 € + 420 € + 420 €	220 € + 210 € + 210 €

Organisteries – Association pour la sauvegarde et la valorisation des orgues francs-comtois
méconnus

9 rue de Bavans – 25113 Sainte-Marie
contact.organisteries@gmail.com – www.organisteries.fr